

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de l'EURE

Mairie de Romilly sur Andelle

1 rue Neuve - 27610 ROMILLY SUR ANDELLE

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE au 01/01/2024

Suite à la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenu à l'Hôtel de ville le 11 décembre 2023, il a été voté les nouveaux tarifs de la restauration scolaire applicables 1er janvier 2024 :

	TARIF 2023	TARIF 2024
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle	3,50€	3,60 €
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	4,60 €	4,75 €
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle	4,55 €	4,70 €
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	5,75 €	5,90 €
Enfant de Romilly sur Andelle qui apporte son repas pour raison de santé	0,80€	0,80 €
Enfant hors commune qui apporte son repas pour raison de santé	1,05 €	1,05 €
Enseignant et agent communal en fonction à Romilly sur Andelle	4,85 €	5€

Jean-Luc ROMET

Maire de Romilly sur Andelle